

TROPHÉE CENTRE MORBIHAN

8
1
0
2



ENTRÉE GRATUITE

UCI COUPE DES NATIONS JUNIORS



ÉTAPE 1
19 Pontivy
MAI Pontivy

ÉTAPE 2
20 Régigny
MAI Évellys
Naizin
Contre-la-montre

ÉTAPE 3
20 Bignan
MAI Locminé

Guide Technique

OFFICIELS

DIRECTION ORGANISATION

Président d'Honneur :	Gérard LORGEUX
Président :	Gabriel BERTHELOT
Vice-président, délégué aux partenaires :	Patrick GUEGAN
Vice-président, délégué à la sécurité :	Christian JOSSO
Secrétaire Général :	Hugues JEHANNO
Secrétaire Général Adjoint :	Cédric JOSSO
Trésorière Générale :	Françoise BONNO
Trésorière Générale Adjointe :	Yolande GARNIER
Responsable Permanence - Presse :	Morgane GARNIER
Responsable Hébergement et Restauration :	Christophe LE DASTUMER
Responsable Véhicules :	Vincent GLOAGUEN
Responsable Communication :	Bernard CATEL
Responsable Technique Départ :	Dominique LORIC
Responsable Technique Départ (adjoint) :	Martial VAGUERESSE
Responsable Technique Arrivée :	Henri MOREAC
Responsable Technique Arrivée (adjoint) :	Daniel BERTHELOT
Responsable Parcours et Fléchage :	Emile LE GALLIC
Responsable Signaleurs :	Françoise BONNO
Responsable Signaleurs (adjoint) :	Franck DUVAL
Responsable Restauration Espace VIP :	Yolande GARNIER
Responsable Animations :	Régis LAMOUR
Responsables des relations extérieures :	Etienne CAIGNARD
	Gérard BERNARD
	Paul DUCLOS

DIRECTION SPORTIVE

Directeur de l'épreuve :	Gabriel BERTHELOT
Directeur de l'épreuve adjoint :	Patrick GUEGAN
Présidente du Jury UCI :	Tiziana COCCIONI(ITALIE)
Commissaires Titulaires UCI :	Catherine GASTOU
	Ludovic SYLVESTRE
Juge à l'Arrivée :	Stéphanie CATTOEN
Chronomètres Officiels :	Hervé NOURY
	Denis RAULT
Commissaires Moto :	Roger HUARD
	Ludovic JOUAN
Agent de contrôle du dopage :	Philippe QUEROUE
Infos Course :	Alain KOSZYCZARZ
Moto-Infos :	L'ECHAPPEE
Ardoisier :	Julien LE CAPITAIN
Régulateur :	Christophe LE DASTUMER
Médecin :	Dr Olivier CORRE
Animateurs officiels:	Antoine PONCET
	Damien MARTIN
	Philippe LE MAIRE
Photo-finish - Classements :	VOTRE COURSE.COM
Liaisons radios et Voitures Assistance Neutres :	L'ECHAPPEE (3)
Sécurité de l'épreuve :	GENDARMERIE NATIONALE (4)
	ABEC (14)
Ambulances:	Ambulances RAULT (2)

ÉTAPES

DATE	ÉTAPE	DÉPART	ARRIVÉE	KM
Samedi 19 mai	1	PONTIVY	PONTIVY	123,600
Dimanche 20 mai	2	REGUINY	EVELLYS (C.L.M. INDIVIDUEL)	7,000
Dimanche 20 mai	3	BIGNAN	LOCMINE	100,700

PARTENAIRES PRIVÉS



PARTENAIRES PUBLICS



RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 PRESENTATION

Inscrit au calendrier de la coupe des nations juniors UCI, le 25^e TROPHÉE CENTRE MORBIHAN, classé 2.Ncup est organisé par l'association du Trophée Centre Morbihan, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il se dispute les 19 et 20 mai et comprend 3 étapes : deux étapes en ligne et un contre la montre individuel.

ARTICLE 2 PARTICIPATION

Le TROPHÉE CENTRE MORBIHAN est ouvert aux coureurs hommes juniors. Cette épreuve sera disputée par équipes de 6 coureurs avec un minimum de 4 coureurs. Elle est ouverte uniquement aux équipes nationales et aux équipes mixtes (art. 2.14.035 à 2.14.039 du règlement UCI).

Un coureur junior ne peut participer à plus de 5 courses du calendrier de la coupe des nations juniors, hormis les épreuves des championnats du monde et des championnats continentaux (art. 2.14.037 du règlement UCI).

ARTICLE 3 CLASSEMENT DE LA COUPE DES NATIONS JUNIORS

La coupe des nations juniors attribue des points seulement aux nations par l'accumulation de points individuels. Seul existe un classement par nation.

A chaque étape, il est attribué des points aux six premiers coureurs du classement suivant le barème ci-après :

Classement	Points
1	6
2	5
3	4
4	3
5	2
6	1

A l'issue de l'épreuve, il est attribué des points aux 20 premiers coureurs du classement général final suivant le barème ci-après

Classement	Points
1	30
2	25
3	20
4	17
5	16
6	15
7	14
8	13
9	12
10	11
11	10
12	9
13	8

14	7
15	6
16	5
17	4
18	3
19	2
20	1

Seules figurent au classement par nations les équipes nationales ayant participé à l'épreuve.

Seul le premier coureur de chaque nation marque des points par rapport à sa place dans l'épreuve.

A l'issue de chaque épreuve, les nations ex aequo au classement général seront départagées selon l'article 2.14.042 du règlement UCI.

ARTICLE 4 PERMANENCE

La permanence d'accueil, où les responsables d'équipes licenciés doivent confirmer les partants, se déroulera le vendredi 18 mai de 15h00 à 16h45 à la Salle Multifonctions « Espace La Maillette » Rue des Vénètes - Zone de Kerjean à Locminé.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires et de la direction générale de l'organisation, est fixée à 17h00 au même lieu.

La présentation officielle des équipes aura lieu à 18h00 sur le parvis de l'église. Cette dernière obligatoire fera l'objet d'un communiqué spécial de l'organisation.

ARTICLE 5 ORDRE DES VOITURES LORS DE LA PREMIERE ETAPE

L'ordre des voitures fixé par l'article 2.14.046 du règlement UCI sera le suivant :

1. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs dans l'ordre du classement de la coupe des nations tel qu'il est établi à la veille de l'épreuve
2. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs mais qui n'ont pas encore obtenu de points au classement de la coupe des nations
3. les voitures des équipes n'ayant pas confirmé leurs coureurs partants dans le délai visé par l'article 1.2.090
4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs

Dans les groupes 2, 3 et 4 l'ordre est fixé par tirage au sort.

La voiture d'une équipe visée au point 1 ou 2, mais qui se trouve dans un des cas visés au point 3 ou 4, sera dans le groupe 3 ou 4, suivant le cas.

Les règles ci-dessus s'appliquent à la première étape d'une épreuve par étapes, l'ordre des véhicules lors des autres étapes étant déterminé par le classement général individuel au temps.

ARTICLE 6 RADIO TOUR

Les informations courses seront émises sur la fréquence "Radio Tour" : 157.5750

ARTICLE 7 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre sera assuré par L'ECHAPPEE. Le service est assuré au moyen de trois voitures techniques.

ARTICLE 8 CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AU TEMPS

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés par les chronomètres dans chacune des étapes, en tenant compte des pénalités éventuelles (article 2.6.014).

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les centièmes de seconde enregistrés lors du contre la montre individuel sont réincorporés dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée (article 2.6.015).

Le leader du classement général individuel au temps porte un maillot jaune.

ARTICLE 9 CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AUX POINTS

Le classement général individuel aux points est établi par l'addition des points attribués à l'arrivée de chacune des 3 étapes, selon la cotation suivante :

Pour les 2 étapes en ligne, respectivement du 1^{er} au 15^e : 25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 et 1 pts

Pour l'étape contre la montre, respectivement du 1^{er} au 10^e : 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 et 1 points.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement général individuel aux points, les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel aux points porte un maillot vert.

ARTICLE 10 CLASSEMENT GENERAL PAR EQUIPES

Le classement par équipes de chaque étape s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, en tenant compte des pénalités éventuelles.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition du classement par équipes de chaque étape. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes d'étape
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes d'étape
- Etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

ARTICLE 11 CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL "MEILLEUR GRIMPEUR"

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte. La cotation des points sera celle mentionnée :

Côtes de 1^{ère} catégorie : 8 - 6 - 4 - 2 - 1 aux 5 premiers
Côtes de 2^{ème} catégorie : 6 - 4 - 2 - 1 aux 4 premiers

En cas d'égalité au classement général individuel du Meilleur Grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de 1^{ère} places dans les côtes de 1^{ère} catégorie
2. Nombre de 1^{ère} places dans les côtes de 2^{ème} catégorie
3. Classement Général Individuel au Temps

Pour figurer au classement général individuel du "Meilleur Grimpeur", les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel du "Meilleur Grimpeur" porte un maillot blanc à pois rouges.

ARTICLE 12 CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL "SPRINT INTERMEDIAIRE"

Le classement s'obtient par l'addition des points attribués à chaque sprint intermédiaire.

La cotation des points sera celle mentionnée : 5 - 3 - 2 et 1 aux 4 premiers de chaque sprint intermédiaire.

En cas d'égalité au classement général individuel du sprint intermédiaire, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de 1^{ère} places dans les sprints intermédiaires
2. Nombre de 2^{ème} places dans les sprints intermédiaires
3. Nombre de 3^{ème} places dans les sprints intermédiaires
4. Classement Général Individuel au Temps

Pour figurer au classement général individuel du Sprint Intermédiaire, les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel du Sprint Intermédiaire porte un maillot blanc.

ARTICLE 13 CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL DU "MEILLEUR JEUNE"

Le classement général individuel du "Meilleur Jeune" est établi pour les juniors 1^{re} année (17 ans) suivant le classement général individuel au temps.

Le leader du classement général individuel du "Meilleur Jeune" porte un maillot bleu.

ARTICLE 14 CLASSEMENT GENERAL DU "COMBINE"

Le classement général individuel du combiné s'obtient par l'addition des points enregistrés à chaque étape dans les différents classements individuels selon les barèmes établis :

- Classement de chaque étape : 10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers
- Classement Sprint Intermédiaire de l'étape (1^e et 3^e étape) : 10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers.
- Classement Meilleur Grimpeur de l'étape (1^e et 3^e étape) : 10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers.

En cas d'égalité, il est fait appel au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement général individuel du "Combiné", les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan. Le leader du classement général individuel du "Combiné" porte un maillot rouge.

ARTICLE 15 CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

L'ordre des départs du contre la montre sera déterminé par la place occupée au classement général individuel au temps à l'issue de la 1^e étape, le dernier coureur classé partant le premier. L'horaire du premier coureur sera calculé de façon à ce que le dernier coureur parte à 11 h 00. Les départs se feront toutes les minutes sauf pour les 10 derniers partants où les départs se feront toutes les 2 minutes.

ARTICLE 16 DELAI D'ELIMINATION

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps du vainqueur augmenté de 15 % pour les étapes en ligne et de 25 % pour le contre-la-montre individuel. Toute situation d'exception peut être tranchée par le collège des commissaires après consultation de la direction de l'organisation.

ARTICLE 17 REGLES DES 3 DERNIERS KM

La règle des 3 derniers km s'appliquera pour la 1^{ère} et 3^{ème} étape selon l'article 2.6.027

ARTICLE 18 RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Conformément à l'article 1.2.082, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs

ARTICLE 19 PROTOCOLE

attardés. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident.

A l'issue la 1^{ère} et 2^{ème} étape, doivent se présenter au protocole après l'arrivée :

- le vainqueur de l'étape
- le leader du classement général individuel au temps
- le leader du classement général individuel aux points
- le leader du classement général "Meilleur Grimpeur"
- le leader du classement général "Sprint Intermédiaire"
- le leader du classement général "Meilleur Jeune"
- le leader du classement général "Combiné"

A l'issue la 3^{ème} étape, pour le protocole final, doivent se présenter au protocole après l'arrivée :

- le vainqueur de l'étape
- le leader du classement général individuel aux points
- le leader du classement général "Meilleur Grimpeur"
- le leader du classement général "Sprint Intermédiaire"
- le leader du classement général "Meilleur Jeune"
- le leader du classement général "Combiné"
- le coureur le plus combatif sur l'ensemble
- l'équipe leader du classement par équipe
- 3 premiers du classement général individuel au temps
- la nation leader du classement de la coupe des nations juniors et son directeur sportif

Ordre des maillots en cas de cumul lors des différents classements :

- a) Maillot jaune (classement général au temps),
- b) Maillot vert (classement général aux points),
- c) Maillot blanc à pois rouges (leader "Meilleur Grimpeur"),
- d) Maillot blanc (leader "Sprint Intermédiaire"),
- e) Maillot bleu (classement général "Meilleur Jeune"),
- f) Maillot rouge (classement général du "Combiné")

ARTICLE 20 AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'INTERVENTION MEDICALE

Tout coureur mineur à la date de l'épreuve devra être en possession d'une autorisation parentale en cas d'intervention médicale, le comité d'organisation et le médecin de l'épreuve se dégageant de toute responsabilité en cas de litige.

ARTICLE 21 CONTROLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage aura lieu dans le local réservé à cet effet, près de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 22 PRIX

Voir détail des prix ci-joint dans le guide technique.

ARTICLE 23 PENALITES

Les pénalités sont conformes au règlement de l'U.C.I.

VENDREDI 18 MAI 2017

- 15 h 00 - 16 h 45 :** Ouverture de la permanence à l'Espace La Maillette à Locminé : Accueil des équipes. Confirmation des partants.
- 17 h 00 :** Réunion des Directeurs Sportifs en présence de la Direction de l'épreuve et du Collège des Commissaires.
- 18 h 00 :** Présentation des équipes sur le parvis de l'église de Locminé
- 20 h 00 :** Soirée Gala d'ouverture à l'Espace La Maillette sur invitation.



Présentation des équipes du Trophée Centre Morbihan 2017 à Locminé

SAMEDI 19 MAI 2018

ETAPE 1 : PONTIVY - PONTIVY

PRINCIPAUX HORAIRES

10 h 00 - 11 h 00 :	Permanence : Hôtel de Ville de Pontivy
10 h 30 :	Réunion des pilotes en présence de la direction de l'épreuve et du jury des commissaires à l'Hôtel de Ville de Pontivy
11 h 00 :	Restauration des officiels au Centre de loisirs Quinivet - Rue Marengo
12 h 00 :	Installation des radios sur le parking des équipes par l'Echappée
12 h 30 :	Mise en place des véhicules sur la ligne de départ
13 h 25 :	Appel des concurrents par équipes. Signature des coureurs. Contrôle des développements par équipes. Présentation des équipes
13 h 50 :	Départ de la 1e étape en présence de la Municipalité, des autorités locales et des invités.
16 h 00 :	Arrivée sur le circuit de Pontivy, Premier passage sous la banderole pour parcourir 5 fois un circuit long de 7,500 km.
17 h 00 :	Arrivée des coureurs. Dérivation des voitures des Directeurs sportifs (600 m avant la ligne d'arrivée, à droite).
17 h 10 :	Protocole officiel Permanence d'arrivée : Hôtel de Ville Salle de Presse : Hôtel de Ville Contrôle antidopage : Hôtel de Ville
18 h 00 :	Vin d'honneur offert par la société Pacific au Village des Partenaires.

ETAPE 1 : PONTIVY - PONTIVY

ACCÈS AU DÉPART



Pour rejoindre le PPO (Point de passage obligé), tous les véhicules devront passer par la Rue Nationale

■ ■ ■ ■ Itinéraire destinés aux véhicules officiels situés à l'arrière course

■ ■ ■ ■ Itinéraire destinés aux véhicules officiels situés à l'avant course

■ Itinéraire Course



Parking Véhicule Arrière



Parking Véhicule Arrière



Permanence



Parking Equipés



Parking Caravane Publicitaire



Départ fictif

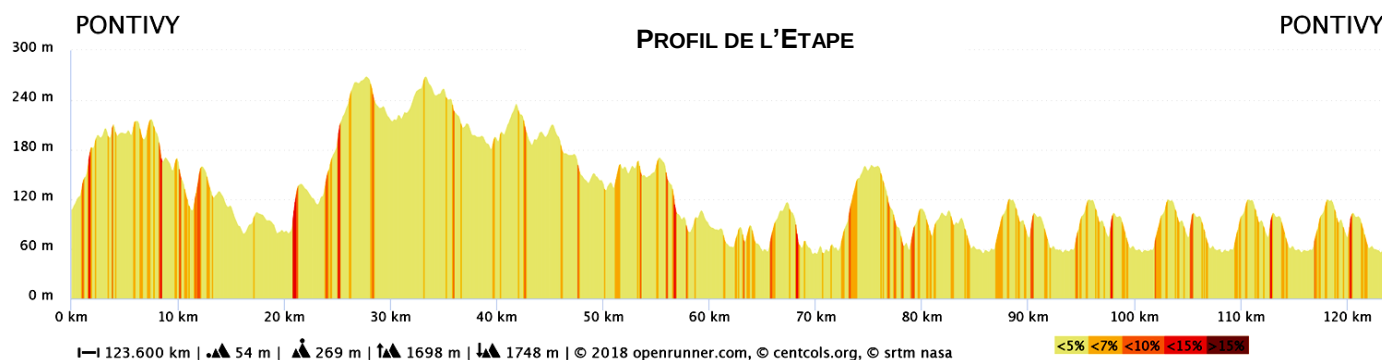
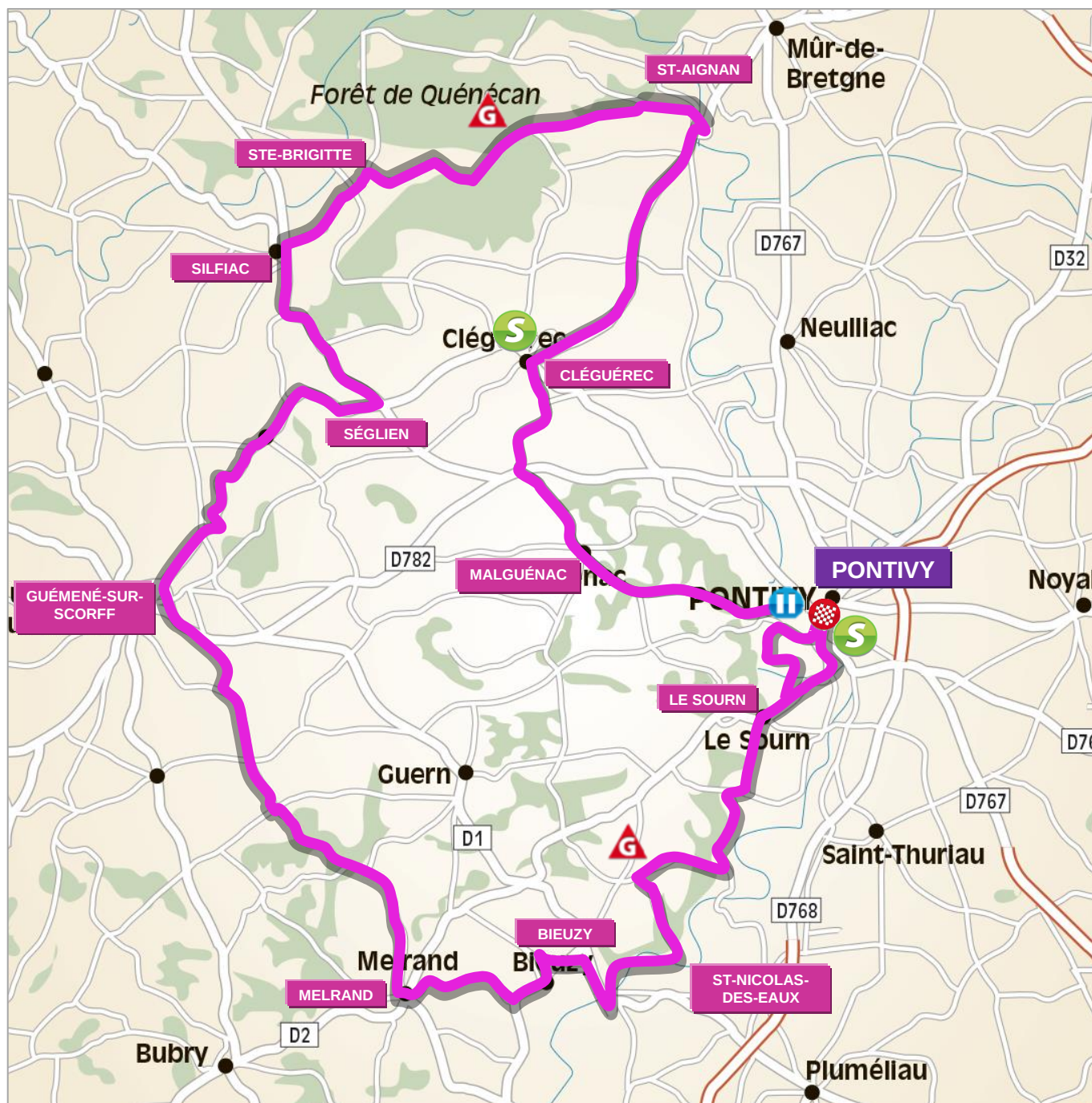
ETAPE 1 : PONTIVY - PONTIVY

HORAIRES DE PASSAGE

Route	Itinéraire	Distance		Horaire de passage		
		Parcoursu	A parcourir	Caravane	40 km/h	42 km/h
	PONTIVY - Départ Fictif Pont Quartier 			13:25	13:50	13:50
	Neutralisation de 1,500 km par le Quai du Plessis, rue de la Fontaine, rue du Général Quinivet, rue des Ajoncs, rue de Kermadeleine					
D764	PONTIVY - Départ Réel, au panneau limitation 50 km/h 	0.000	123.600	13:30	13:55	13:55
C2	MALGUENAC - Traversée de la localité direc. Cléguerec sur D159	5.700	117.900	13:38	14:03	14:03
D159	Lieu-dit Kerbédic - Traversée de la D764	8.500	115.100	13:42	14:07	14:07
D159	CLEGUEREC - Eglise (à droite, à gauche, puis à droite direc. St-Aignan) 	11.900	111.700	13:47	14:12	14:12
D18	Lieu-dit Le Corboulo (à gauche direct. St-Aignan)	19.800	103.800	13:59	14:24	14:23
D31	SAINT-AIGNAN - Rue de Guerlédan (à gauche, direc. Sainte-Brigitte)	20.300	103.300	14:00	14:25	14:24
C2	Lieu-dit Botcol (à droite, puis à gauche direction Sainte-Brigitte)	21.600	102.000	14:02	14:27	14:25
C5	Lieu-dit Lannivon (ascension à 3 % de 5,900 km) 	26.400	97.200	14:09	14:34	14:32
C5	Lieu-dit Le Gozillio (à gauche sur le D15A)	29.900	93.700	14:14	14:39	14:37
D15A	SAINTE-BRIGITTE - Entrée localité (à droite, direction Silfiac)	30.300	93.300	14:15	14:40	14:38
C20	Lieu-dit Tal er Groes en SILFIAC (à gauche sur la D764)	33.000	90.600	14:19	14:44	14:42
D764	Intersection D764/D18 (à droite)	38.300	85.300	14:27	14:52	14:49
D18	SEGLIEN - Traversée de la localité	42.000	81.600	14:33	14:58	14:55
D18	GUEMENE-SUR-SCORFF - Rue des Ajoncs (à gauche sur la D1)	47.300	76.300	14:40	15:05	15:02
D1	GUEMENE-SUR-SCORFF - Rond-Point (à gauche sur D782, direc. Guern)	48.100	75.500	14:42	15:07	15:03
D782	Lieu-dit Lann Cozlen (à droite direction Melrand)	49.300	74.300	14:43	15:08	15:05
C3	Lieu-dit Locmalo (tout droit)	50.900	72.700	14:46	15:11	15:07
C3	Lieu-dit Kerlénat en PERSQUEN (à gauche, direc. Pontivy sur la D130)	52.600	71.000	14:48	15:13	15:10
D130	Lieu-dit Kerglev (à droite, direc. Melrand sur la D142)	53.600	70.000	14:50	15:15	15:11
D142	MELRAND - Contournement Place du Marché (gauche et droite)	61.900	61.700	15:02	15:27	15:23
D142	MELRAND - Rue Saint Laurent (à gauche, direct. Bieuzy)	62.000	61.600	15:03	15:28	15:23
C	Lieu-dit La Villeneuve (à gauche sur la D156 direc. Bieuzy)	65.300	58.300	15:07	15:32	15:28
D156	BIEUZY - Rue de la Vieille Chapelle (à droite, Route de St Nicolas)	66.700	56.900	15:10	15:35	15:30
C	Lieu-dit Castenec (à droite sur la D1)	67.700	55.900	15:11	15:36	15:31
D1	SAINT-NICOLAS DES EAUX - La Couarde (avant le pont, à gauche)	69.700	53.900	15:14	15:39	15:34
C	Lieu-dit Kercadore (ascension à 4,2 % de 2,300 km) 	74.400	49.200	15:21	15:46	15:41
C	Lieu-dit Saint-Samson (à droite sur la D156)	74.800	48.800	15:22	15:47	15:41
D156	Lieu-dit Saint-Jean (à gauche sur la D188, direc. Le Sourn)	80.200	43.400	15:30	15:55	15:49
D188	LE SOURN - Rue de Talfetan (à droite, direc. Pontivy)	82.400	41.200	15:33	15:58	15:52
D2	LE SOURN - Rond-Point (tout droit, direc. Pontivy)	82.600	41.000	15:33	15:58	15:53
D2	LE SOURN - Le Cohledo - Entrée circuit final	83.700	39.900	15:35	16:00	15:54
D2	PONTIVY - Passage sur le pont du Blavet	85.400	38.200	15:38	16:03	15:57
D2	PONTIVY - 1er passage sur la ligne d'arrivée - Quai d'Arcole 	86.100	37.500	15:39	16:04	15:58
	5 tours de 7 km 500 soit 37.5 km					
	2e passage sur la ligne d'arrivée	93.600	30.000	15:50	16:15	16:08
	3e passage sur la ligne d'arrivée	101.100	22.500		16:26	16:19
	4e passage sur la ligne d'arrivée	108.600	15.000		16:37	16:30
	5e passage sur la ligne d'arrivée	116.100	7.500		16:49	16:40
	ARRIVEE - Quai d'Arcole 	123.600	0.000		17:00	16:51

ETAPE 1 : PONTIVY - PONTIVY

PARCOURS



ETAPE 1 : PONTIVY - PONTIVY

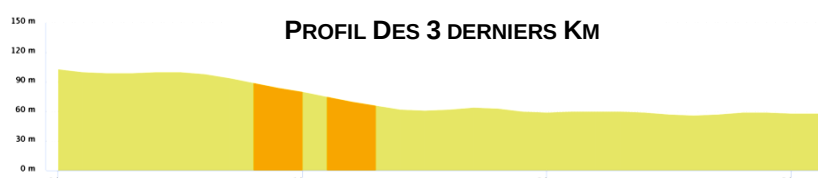
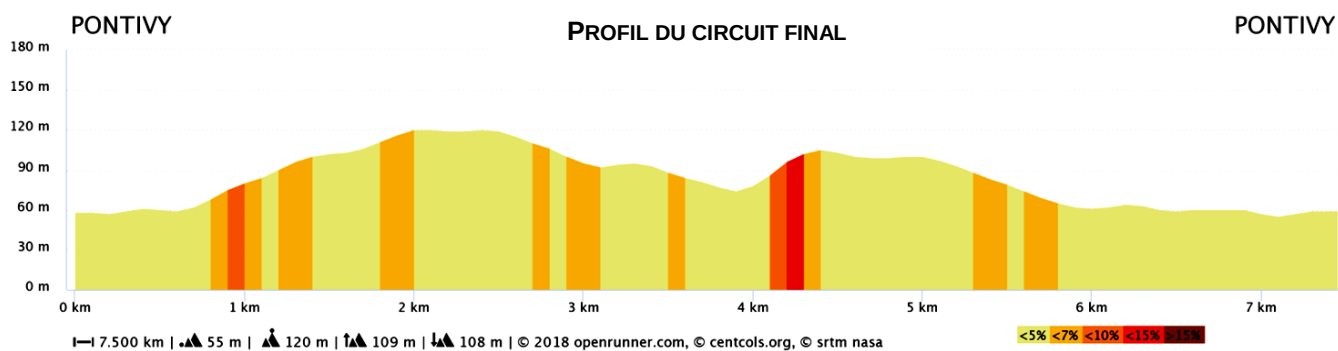
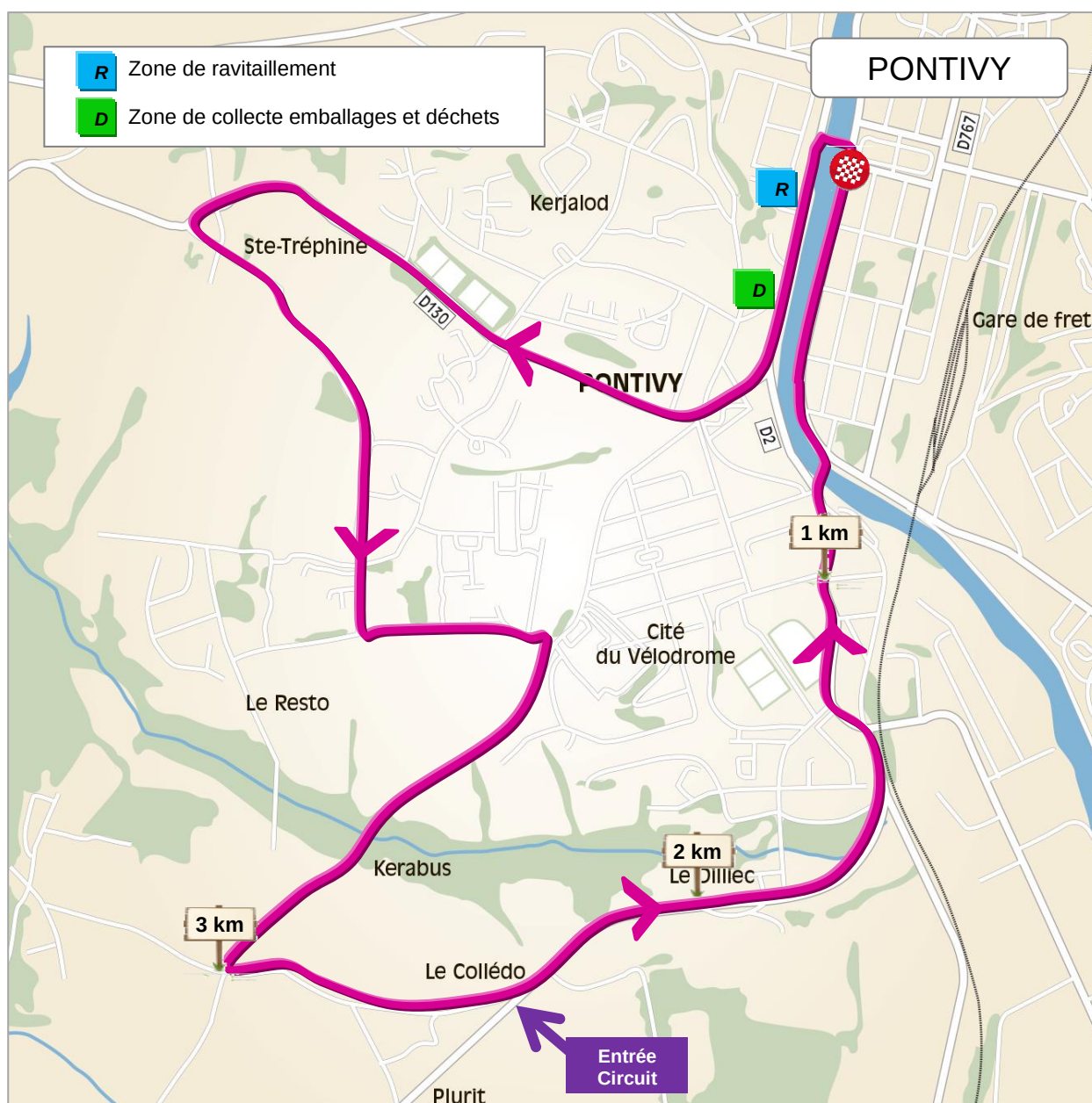
POINTS DANGEREUX

Km	Lieu	Observation	Photo
5,700	Malguénac	 Ilot central avec rétrécissement et ralentisseurs successifs	
19,800	Lieu-dit Le Corboulo	 Ilot directionnel en tournant à gauche direction Saint-Aignan	
20,300	Saint-Aignan	 Ralentisseur	
21,600	Lieu-dit Botcol	 Ilots directionnels	
21,600 à 33,000	Lieu-dit Botcol	Route étroite sur 11,40 km	
42,000	Seglien	 Ralentisseur	
49,300 à 52,600	Lieu-dit Locmalo	Route étroite sur 3,300 km	
68,500	Lieu-dit Castenec	 Ilots centraux dans une descente	

Km	Lieu	Observation	Photo
69,700	Saint-Nicolas des eaux	 DANGER Descente très rapide avec virage à gauche pour emprunter route étroite	
69,700 à 74,800	Saint-Nicolas des eaux	Route étroite sur 5,100 km	
71,000	Lieu-dit La Couarde	 Hauteur limitée à 3,5 m et rétrécissement	
80,200	Lieu-dit Saint Jean	 Virage serré	
82,500	Le Sourn	 Ralentisseur	
83,000	Sortie Le Sourn	 Ilot central	
Circuit Final	300 m après la ligne d'arrivée	 Ilot central en dévers après le pont	

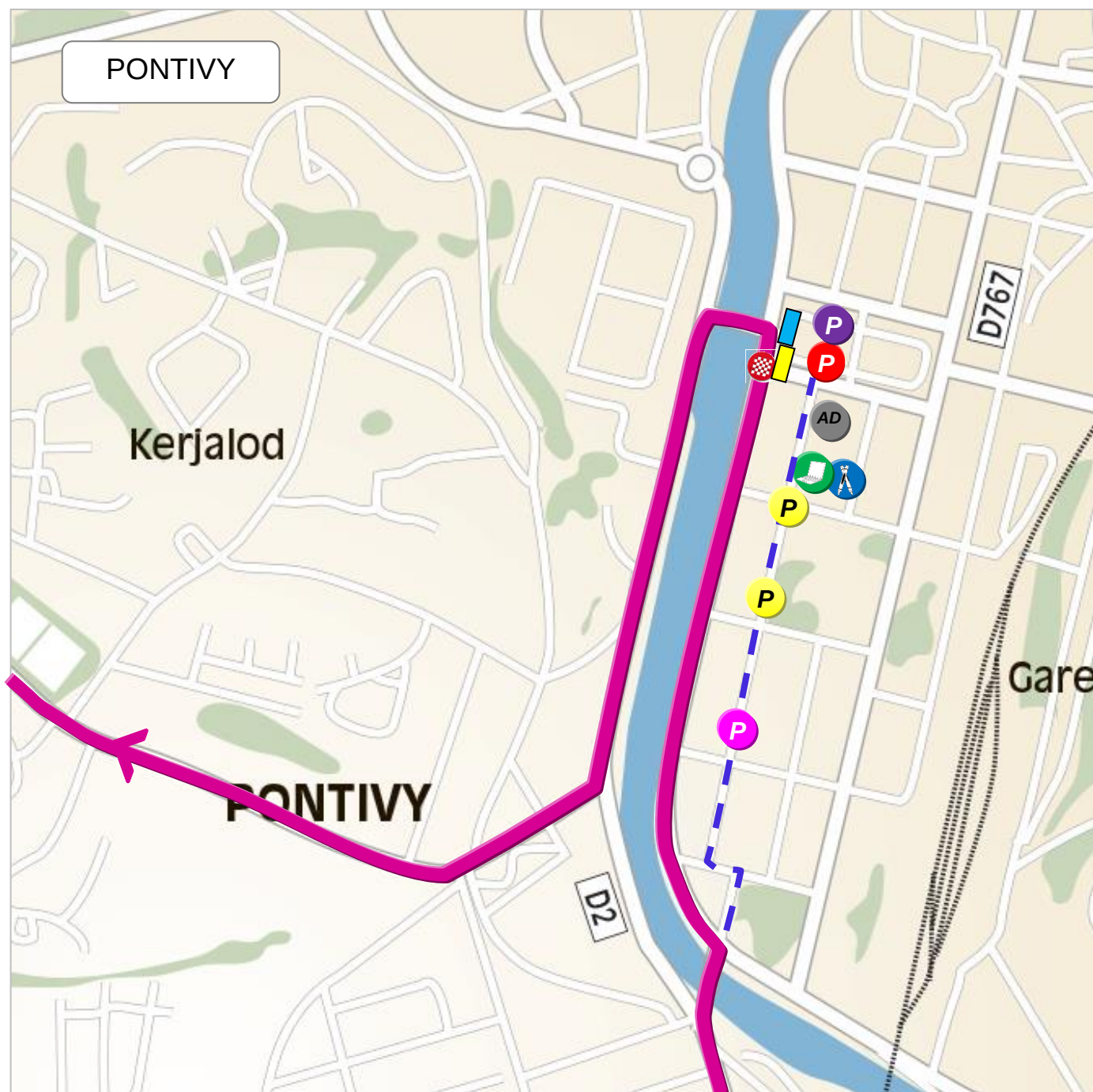
ETAPE 1 : PONTIVY - PONTIVY

CIRCUIT FINAL (7,500 Km)



ETAPE 1 : PONTIVY - PONTIVY

PLAN SITE D'ARRIVÉE



- | | | |
|---|---------------------|----------------------|
| Itinéraire dérivation à l'arrivée des véhicules ne possédant pas le rond rouge. | | |
| Itinéraire Course | | |
| Parking Officiels | Arrivée | Permanence |
| Parking Equipes | Podium Commissaires | Salle de Presse |
| Parking VIP | Podium Protocole | Contrôle Anti-dopage |
| Parking Caravane Publicitaire | | |

DIMANCHE 20 MAI 2018

ETAPE 2 : RÉGUINY - EVELLYS (Contre-la-montre individuel de 7 km)

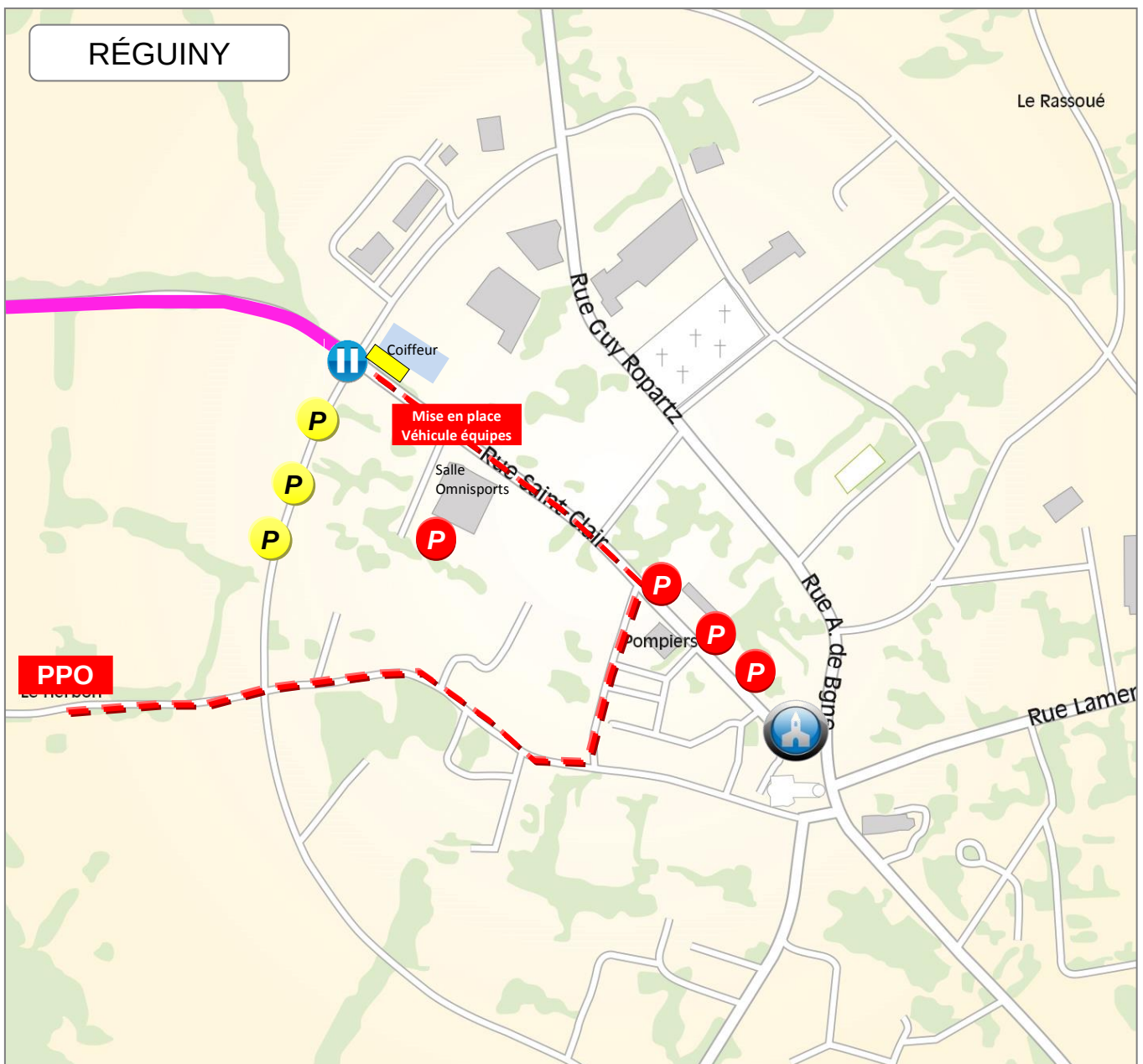
PRINCIPAUX HORAIRES

- 8 h 00 :** Réception des équipes, des officiels et des suiveurs.
- 8 h 50 :** Appel du premier coureur (voir ordre de départ).
- 8 h 55 :** Départ de la voiture ouvreuse officielle.
- 9 h 00 :** Départ du premier coureur.
L'heure de départ du premier coureur sera défini en fonction du nombre de coureurs ayant terminé dans les délais la 1ère étape, tout en respectant l'article 14 du règlement particulier.
- 11 h 00 :** Départ du dernier coureur, suivi du véhicule Fin de Course.
- 11 h 15 :** Compétition terminée
Protocole officiel
Permanence d'arrivée : Mairie
Salle de Presse : Mairie
Douches - Vestiaires : Terrain des Sports
- A partir de 11 h 00 :** Restauration Equipes et Officiels : Salle Polyvalente

**SECURITE : Chaque coureur sera accompagné d'un véhicule (moto, voiture).
Des signaleurs seront présents à toutes les intersections.
Bien entendu, la circulation sera interdite de 8 h 30 à 11 h 30
dans le sens EVELLYS (Naizin) - REGUINY.**

ETAPE 2 : RÉGUINY - EVELLYS (Contre-la-montre individuel)

ACCES DEPART



■ ■ ■ ■ Itinéraire à emprunter pour les équipes rejoindre le départ

— Itinéraire Course



Parking Officiels



Départ Réel



Parking Equipes



Podium L'échappée

Nota Circulation :

Afin d'éviter les embouteillages sur le site de départ, la procédure suivante sera mise en place :

La Rue St Clair (D203) sera exclusivement réservée aux équipes.

La Rue Duringer sera exclusivement réservée pour la circulation des équipes.

La Rue Chanoine Martin sera exclusivement réservée aux véhicules et motos de l'organisation.

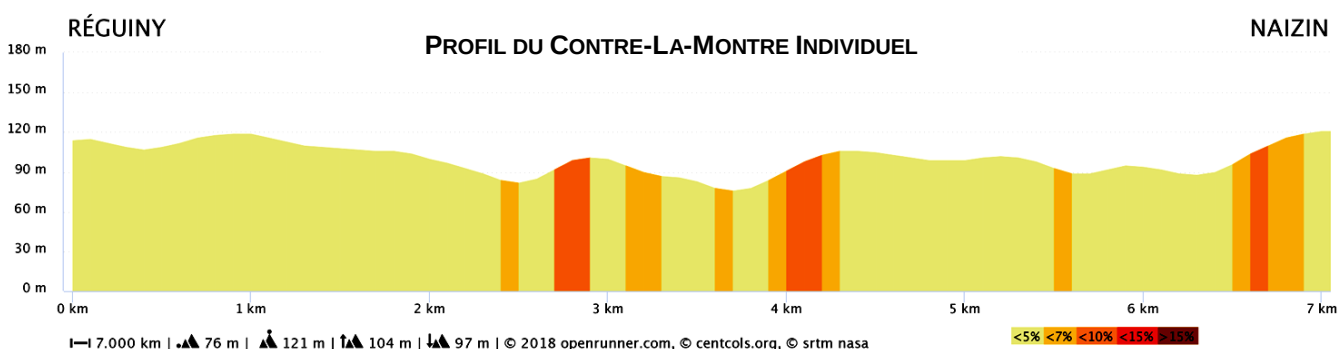
ETAPE 2 : RÉGUINY - EVELLYS (Contre-la-montre individuel)

HORAIRES DE PASSAGE

Route	Itinéraire		Distance		Premier Coureur	Dernier Coureur
			Parcouru	A parcourir		
D203	RÉGUINY - Départ rue Saint-Clair	▶	0.000	7.000	09:00*	11:00
D203	Lieu-dit Le Crano		0.900	6.100	09:01	11:01
D203	Lieu-dit Le Rohalet		2.900	4.100	09:03	11:03
D203	Lieu-dit La Croix Bigot		3.200	3.800	09:04	11:04
D203	Lieu-dit Kervéno		3.900	3.100	09:05	11:05
D203	Lieu-dit Porhman		4.300	2.700	09:05	11:05
D203	Lieu-dit La Châtaigneraie		5.500	1.500	09:07	11:07
D203	EVELLYS - Naizin - Rue des Peupliers		6.400	0.600	09:08	11:08
D17	EVELLYS - Naizin - Rond-Point (tout droit)		6.900	0.100	09:09	11:09
D203	ARRIVEE - Rue de la Mairie	◼	7.000	0.000	09:09	11:09

*heure de départ approximative. Elle sera déterminée en fonction du nombre coureurs classés à l'issue de l'arrivée de la 1^{ère} étape.

PARCOURS



ETAPE 2 : RÉGUINY - EVELLYS (Contre-la-montre individuel)

PLAN SITE D'ARRIVÉE



■ ■ ■ Itinéraire dérivation à l'arrivée des véhicules ne possédant pas le rond rouge.

— Itinéraire Course

P Parking Officiels

P Parking Equipes

Arrivée

Podium Commissaires

Podium Protocole

Permanence

Salle de Presse

DIMANCHE 20 MAI 2018

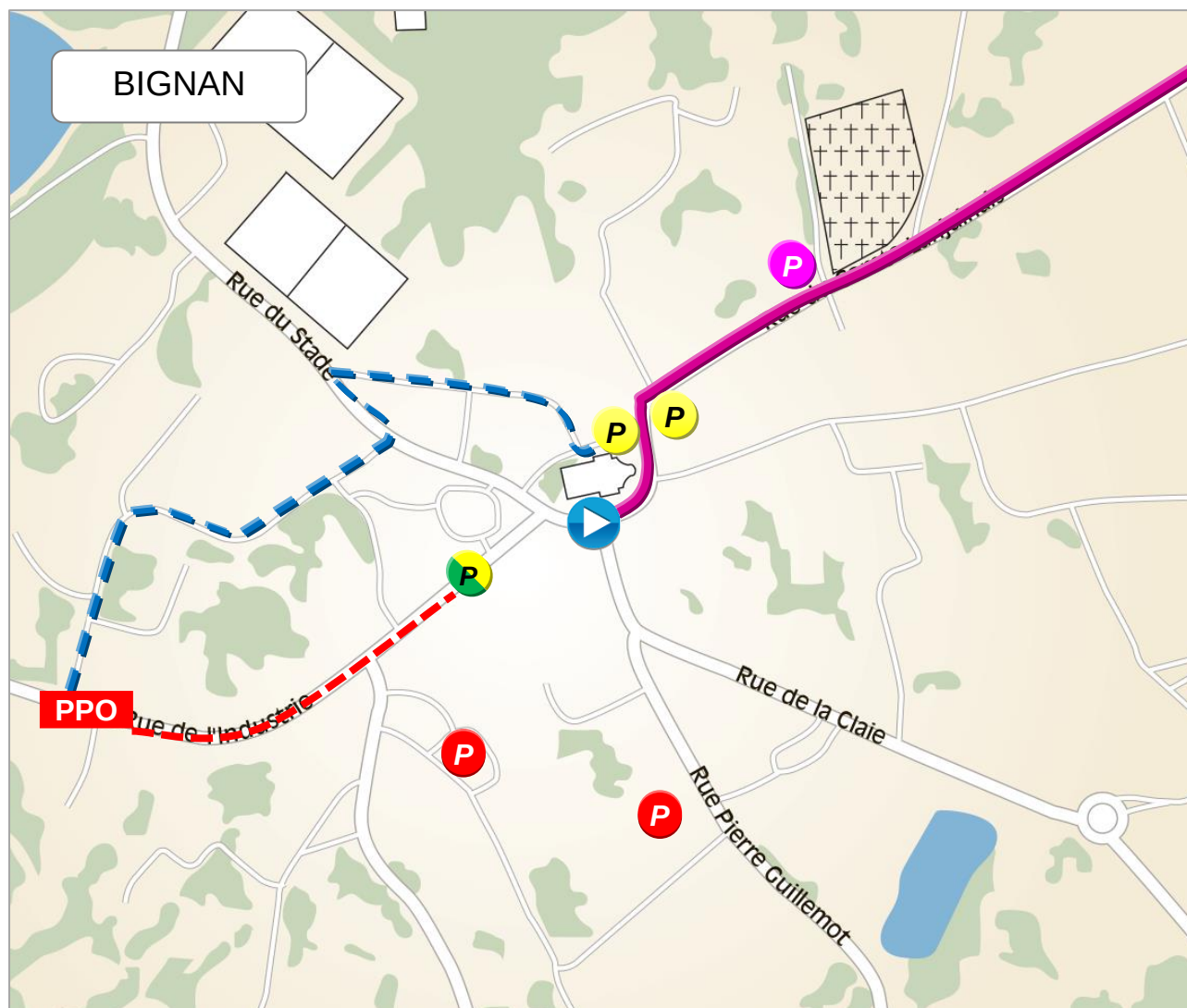
ETAPE 3 : BIGNAN - LOCMINÉ

PRINCIPAUX HORAIRES

- 14 h 00 :** Rassemblement des coureurs. Appel des coureurs par équipes.
Signature et contrôle des développements par équipes.
Présentation des leaders de l'épreuve.
- 14 h 25 :** Départ de Bignan en présence de la Municipalité, des autorités locales et des invités.
- 16 h 00 :** Arrivée sur le circuit de Locminé.
Premier passage sous la banderole pour parcourir 5 fois un circuit long de 7,200 km.
- 17 h 00 :** Arrivée des coureurs.
Dérivation des voitures des Directeurs sportifs
(200 mètres avant la ligne d'arrivée, à gauche).
- 17 h 10 :** Protocole final
Permanence d'arrivée : Maison des associations derrière l'arrivée
Salle de Presse : Médiathèque
Douches - Vestiaires : Stade Municipal
Contrôle antidopage : Médiathèque
- 18 h 00 :** Apéritif d'honneur, Village des Partenaires

ETAPE 3 : BIGNAN - LOCMINÉ

ACCÈS DEPART



Pour rejoindre le PPO (Point de passage obligé), tous les véhicules devront passer Locminé
et prendre la rue de l'Industrie

■ ■ ■ ■ Itinéraire destinés aux véhicules des équipes et des officiels situés à l'arrière course

■ ■ ■ ■ Itinéraire destinés aux véhicules officiels situés à l'avant course

— Itinéraire Course



Parking Véhicule Arrière



Parking Véhicule Arrière

Départ fictif



Parking Equipes



Parking Caravane Publicitaire

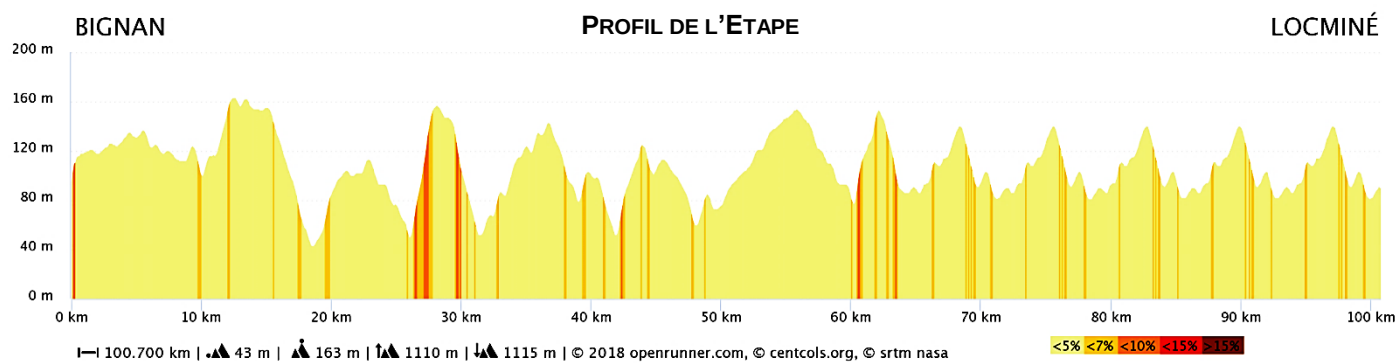
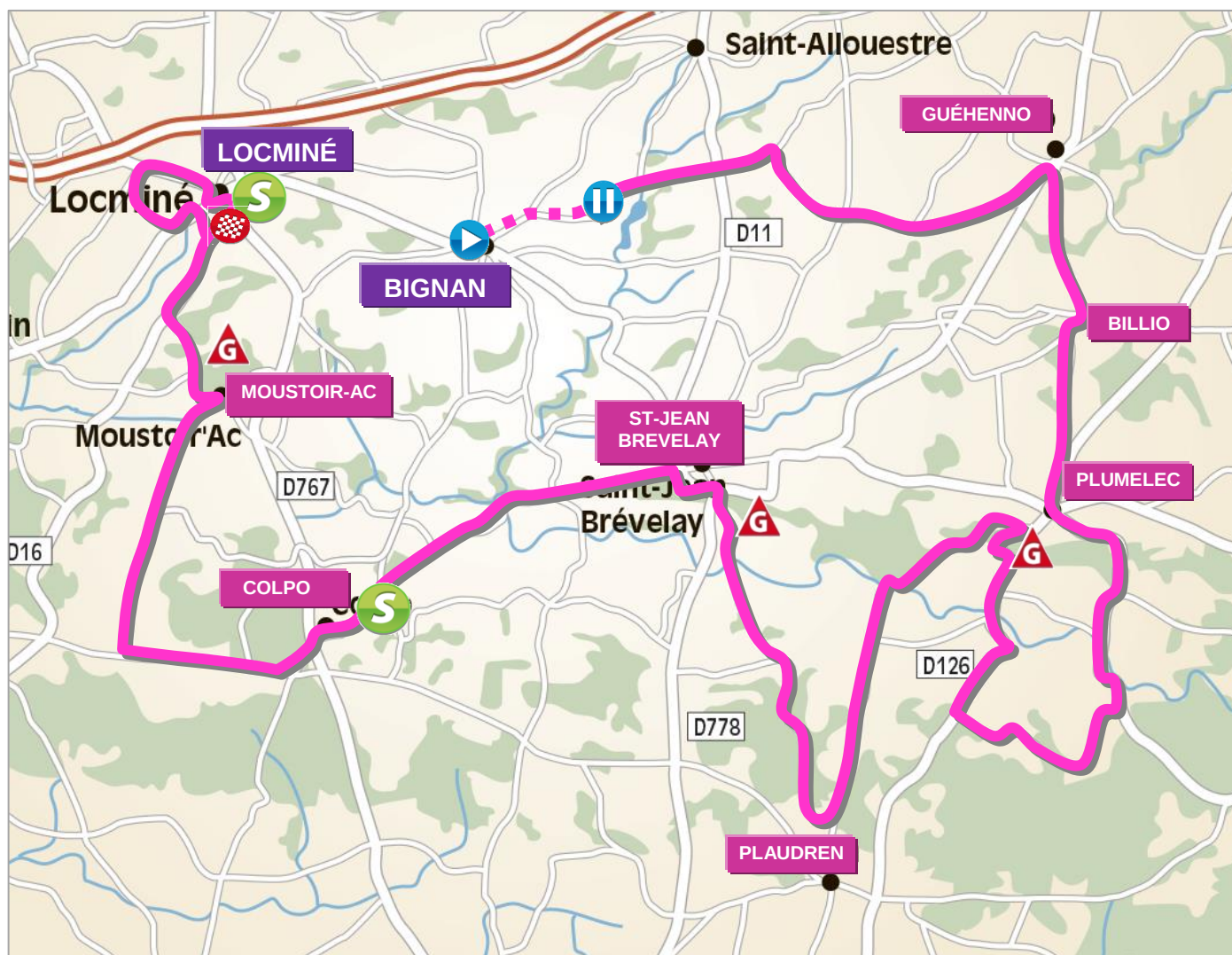
ETAPE 3 : BIGNAN - LOCMINÉ

HORAIRES DE PASSAGE

Route	Itinéraire	Distance		Horaire de passage		
		Parcours	A parcourir	Caravane	40 km/h	42 km/h
	BIGNAN - Départ fictif Place de la Chouannerie 				14:25	14:25
D123	Neutralisation de 3,200 km par la Rue Comte de Lanjuinais					
D123	BIGNAN - Départ réel Domaine de Kerguéhennec 	0.000	100.700	13:50	14:30	14:30
D123	Traversée de la D11 (tout droit)	1.400	99.300	13:52	14:32	14:32
D123	Traversée de la D155 (tout droit)	4.300	96.400	13:56	14:36	14:36
D123	La lande du mont (à gauche sur la D778)	7.700	93.000	14:01	14:41	14:41
D778	GUEHENNO - Entrée localité (à droite, Rue Saint-Michel)	8.300	92.400	14:02	14:42	14:41
C	GUEHENNO - Rue Saint-Michel (à droite, direction Billio)	8.500	92.200	14:02	14:42	14:42
D165	BILLIO - Localité (à gauche, puis à droite dir. Plumelec)	11.400	89.300	14:07	14:47	14:46
D165	ZA de la Loge (à droite)	14.300	86.400	14:11	14:51	14:50
D126	PLUMELEC - Localité (à gauche, et à droite dir. Tredion)	15.100	85.600	14:12	14:52	14:51
D1	Penclen (à droite pour emprunter Circuit GP de Plumelec)	19.700	81.000	14:19	14:59	14:58
C	Intersection D126 - à droite direction Plumelec	23.700	77.000	14:25	15:05	15:03
D126	Cadoudal - début ascension	26.000	74.700	14:29	15:09	15:07
D126	Haut de Cadoudal (ascension à 6 % de 2 km) 	28.100	72.600	14:32	15:12	15:10
D126	PLUMELEC - Rond-Point (à gauche, direction Plaudren)	28.400	72.300	14:32	15:12	15:10
C	Pont de Kergonan	31.600	69.100	14:37	15:17	15:15
C	PLAUDREN - Kermiser (à droite, direction Saint Jean Brévelay)	36.200	64.500	14:44	15:24	15:21
D182	Saint Nicolas	40.000	60.700	14:50	15:30	15:27
D182	Le Moulin de la Forêt - début ascension	41.900	58.800	14:52	15:32	15:29
D182	La Petite Forêt (ascension à 4 % de 1,400 km) 	43.300	57.400	14:54	15:34	15:31
D182	Intersection D182/D778 (à droite)	43.400	57.300	14:55	15:35	15:32
D778	SAINT JEAN BREVELAY - Rond-Point (à gauche par la D778 bis)	43.500	57.200	14:55	15:35	15:32
D778 bis	SAINT JEAN BREVELAY - Rond-Point Rue de Rohan (à gauche, dir. Colpo)	44.300	56.400	14:56	15:36	15:33
D115	Kerfrolo	45.600	55.100	14:58	15:38	15:35
D115	COLPO - Entrée localité 	50.400	50.300	15:05	15:45	15:42
D115	COLPO - Traversée de la localité (à gauche, direction Vannes)	51.700	49.000	15:07	15:47	15:43
D115	COLPO - Passage sous la D767, rond-point tout droit, direct. Grand-Champ	52.000	48.700	15:08	15:48	15:44
D28	Ker Henriette (à droite)	52.700	48.000	15:09	15:49	15:45
D115	Croix de Bois (à droite, direction Moustoir-Ac)	55.600	45.100	15:13	15:53	15:49
C	Pontuel (à droite, direction Moustoir-Ac) - début ascension	59.800	40.900	15:19	15:59	15:55
D318	MOUSTOIR-AC - entrée d'agglomération	60.100	40.600	15:20	16:00	15:55
D318	MOUSTOIR-AC - centre (à gauche, direction Penmené)	60.700	40.000	15:21	16:01	15:56
C	MOUSTOIR-AC - sortie de localité	61.000	39.700	15:21	16:01	15:57
C	Lande de Kerbouart (à droite - direction Kertexier)	61.600	39.100	15:22	16:02	15:58
C	Kertexier (ascension à 3.8 % de 2 km) 	62.000	38.700	15:23	16:03	15:58
C	Pont du chat	64.000	36.700	15:26	16:06	16:01
D 16	LOCMINE - Rue Fort Penthièvre (entrée sur le circuit final)	64.200	36.500	15:26	16:06	16:01
	1er passage sur la ligne d'arrivée 	64.700	36.000	15:27	16:07	16:02
	5 tours de 7 km 200 soit 36 km					
	2e passage sur la ligne d'arrivée	71.900	28.800	15:37	16:17	16:12
	3e passage sur la ligne d'arrivée	79.100	21.600		16:28	16:23
	4e passage sur la ligne d'arrivée	86.300	14.400		16:39	16:33
	5e passage sur la ligne d'arrivée	93.500	7.200		16:50	16:43
	ARRIVEE - Place Anne de Bretagne 	100.700	0.000		17:01	16:53

ETAPE 3 : BIGNAN - LOCMINÉ

PARCOURS



ETAPE 3 : BIGNAN - LOCMINÉ

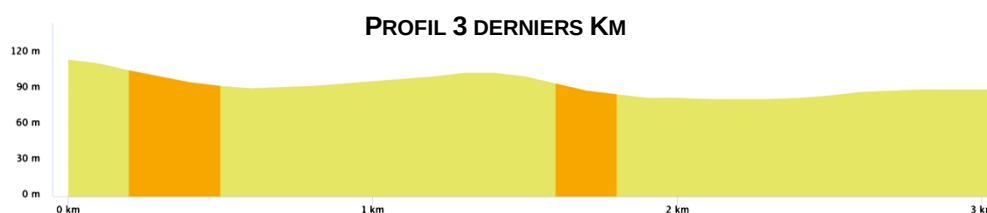
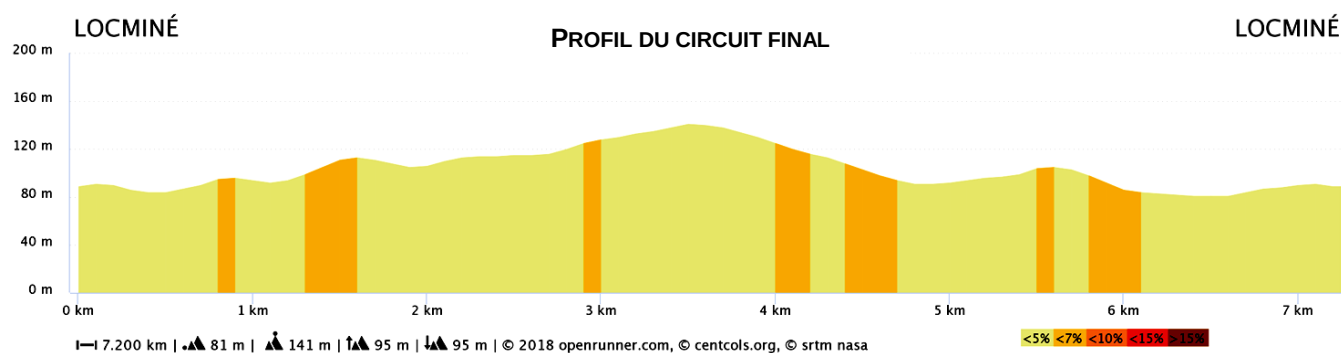
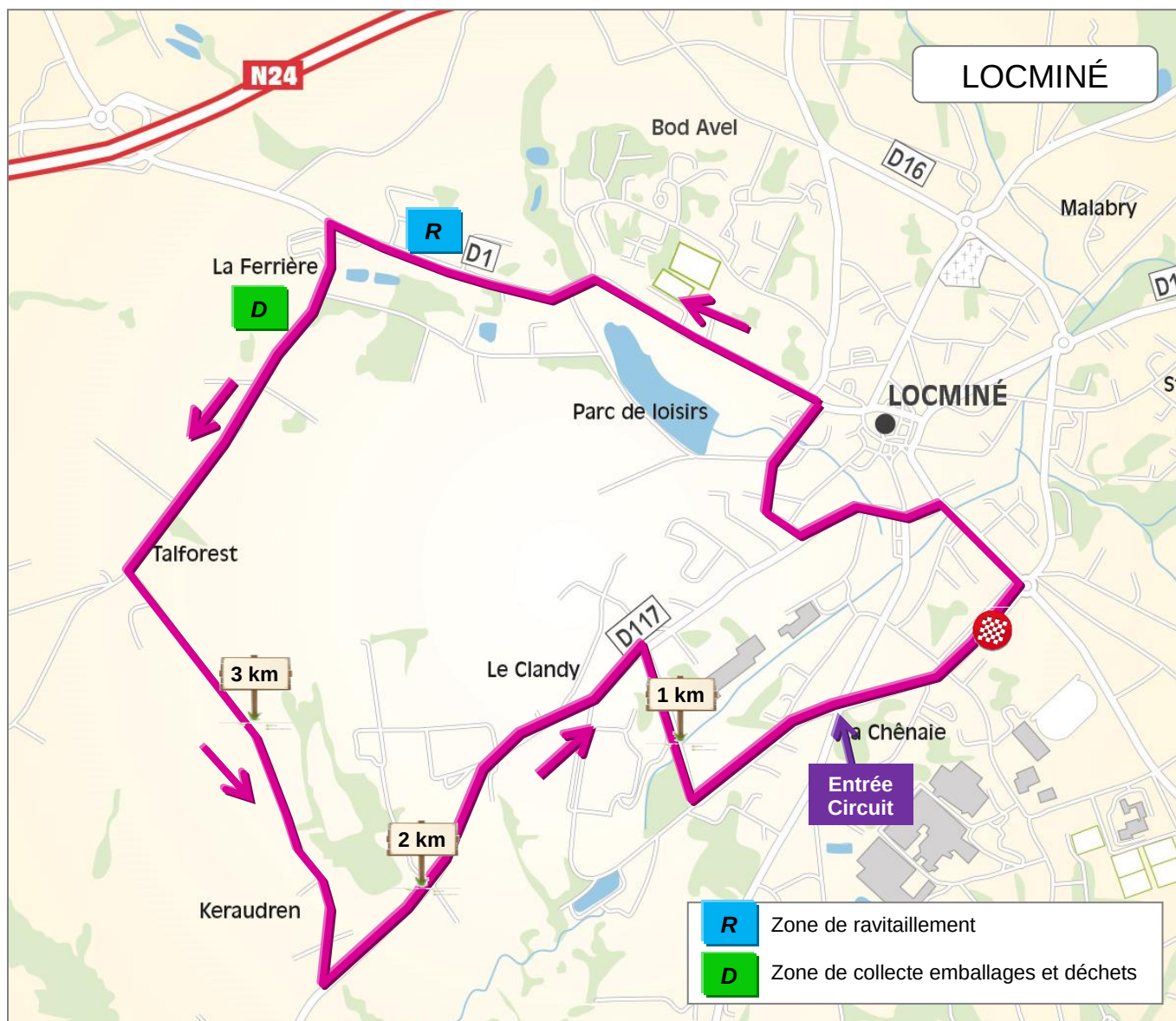
POINTS DANGEREUX

Km	Lieu	Observation	Photo
26,000	Moulin de Cadoudal	 DANGER Descente très rapide avec rétrécissement sur pont	
28,400	Plumelec	  Rond-point (à gauche)	
43,500	St-Jean-Brévelay Entrée	  Rond-point (à gauche)	
44,300	St-Jean-Brévelay	  Rond-point (à gauche)	
45,600	Lieu-dit Kerfrolo	  Rétrécissement et Ilots centraux	
50,400	Entrée Colpo	 Ralentisseur	
51,700	Traversée Colpo	  Rétrécissements Rond-point (tout droit)	
52,000	Sortie Colpo	  1 ^{er} Rond-point (à droite) 2 ^e Rond-point (tout droit)	

Km	Lieu	Observation	Photo
52,700	Lieu-dit Ker Henriette	 Ilots directionnels	
61,000	Moustoir-Ac	 Ralentisseurs	
Circuit Final	150 m après la ligne d'arrivée	  Ilots directionnels et rond-point (à gauche)	
	au km 5 du circuit final	 Ilots centraux	
	500 m avant la ligne d'arrivée	  Rond-point (tout droit)	

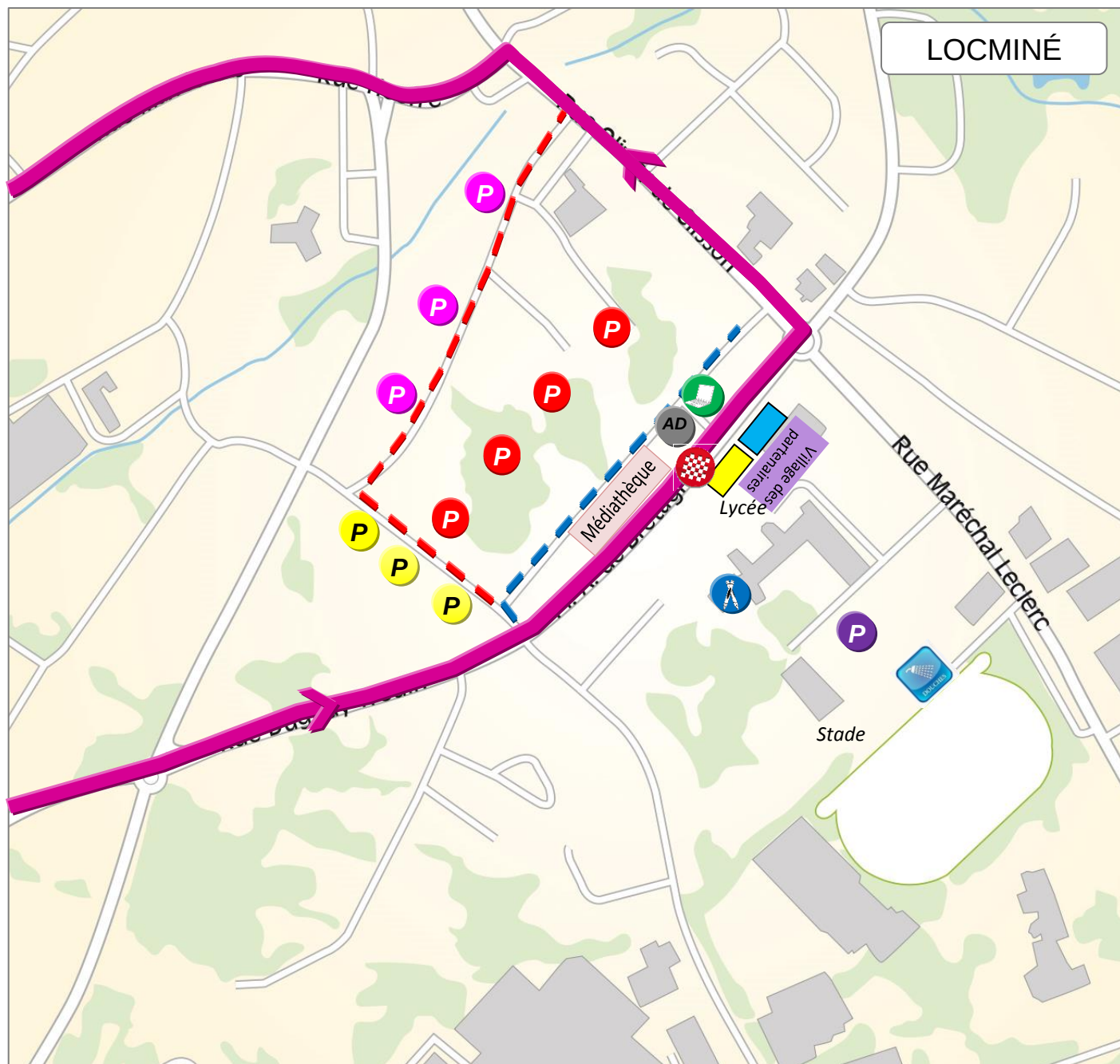
ETAPE 3 : BIGNAN – LOCMINÉ

CIRCUIT FINAL (7,200 Km)



ETAPE 3 : BIGNAN - LOCMINÉ

PLAN SITE D'ARRIVÉE



- Itinéraire dérivation à l'arrivée des véhicules ne possédant pas le rond rouge.
- Itinéraire destinés aux véhicules officiels et de la caravane publicitaire pour rejoindre leur parking
- Itinéraire Course
- Parking Officiels
- Parking Equipes
- Parking VIP
- Parking Caravane Publicitaire
- Arrivée
- Podium Commissaires
- Podium Protocole
- Permanence
- Salle de Presse
- Contrôle Anti-dopage
- Douches

DOTATIONS

	1 ^{ère} étape 910 € / 20	2 ^{ème} étape 645 € / 20	3 ^{ème} étape 910 € / 20	Général Individuel 1215 € / 20
1	175 €	100 €	175 €	200 €
2	100 €	75 €	100 €	150 €
3	75 €	50 €	75 €	125 €
4	60 €	40 €	60 €	100 €
5	50 €	30 €	50 €	90 €
6	50 €	30 €	50 €	80 €
7	50 €	30 €	50 €	70 €
8	50 €	30 €	50 €	60 €
9	50 €	30 €	50 €	50 €
10	50 €	30 €	50 €	40 €
11	20 €	20 €	20 €	30 €
12	20 €	20 €	20 €	30 €
13	20 €	20 €	20 €	30 €
14	20 €	20 €	20 €	30 €
15	20 €	20 €	20 €	30 €
16	20 €	20 €	20 €	20 €
17	20 €	20 €	20 €	20 €
18	20 €	20 €	20 €	20 €
19	20 €	20 €	20 €	20 €
20	20 €	20 €	20 €	20 €

CLASSEMENTS ANNEXES

	PAR POINTS 259 € / 5	GRIMPEUR 259 € / 5	DOLMEN 259 € / 5	JEUNES 259 € / 5	COMBINE 259 € / 5	EQUIPES 259 € / 5
1	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €
2	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €
3	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €
4	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €
5	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

HOPITAUX

- **Hôpital CHUBERT - VANNES** (Centre Hospitalier Bretagne Atlantique)
20 boulevard Général Maurice Guillaudot (près de la gare SNCF)
56000 VANNES
Téléphone : +33 (0)2 97 01 41 41 (Accueil)
+33 (0)2 97 01 41 30 (Urgences)
- **Centre Hospitalier de PONTIVY**
Kério
56920 NOYAL PONTIVY
Téléphone : +33 (0)2 97 79 00 00 (Accueil)
+33 (0)2 97 79 00 35 (Urgences)

COMITE D'ORGANISATION

TROPHEE CENTRE MORBIHAN
BP 70945
56509 LOCMINE CEDEX
FRANCE

Fax : + 33 (0)2 97 60 00 92

e-mail : tropheecentremorbihan@orange.fr

Contacts :

Gabriel BERTHELOT
10, résidence de Kérentrée 56500 PLUMELIN
Président du comité d'organisation
Mobile : + 33 (0)6 75 65 53 22

Patrick GUEGAN
Vice-président
Mobile : + 33 (0)6 62 22 45 41

Morgane GARNIER
Responsable Permanence - Presse
Mobile : + 33 (0)6 48 91 57 30

Christophe LE DASTUMER
Responsable de l'hébergement
Mobile : + 33 (0)6 72 31 80 22

LES CLASSEMENTS

MAILLOTS DE LEADER		
GENERAL INDIVIDUEL	GENERAL PAR POINTS	MEILLEUR GRIMPEUR
		
MEILLEUR JEUNE	SPRINT INTERMEDIAIRES	COMBINE
		

CLASSEMENT PAR EQUIPE



LE PLUS COMBATIF

